

Garantie / droits en cas de défauts

Selon les conditions générales de vente en vigueur



Nous prenons en charge les délais de garantie dans le cadre de la réglementation légale.

8.1. Les droits de garantie des clients se prescrivent par deux ans à compter de la mise à disposition de la marchandise. Le fournisseur peut accorder des délais de garantie différents (appelés garanties) pour certaines marchandises. Les dispositions de garantie publiées sur le site Internet ainsi que les délais qui y sont mentionnés s'appliquent à ces garanties. Le délai de garantie pour les pièces de rechange et les réparations effectuées par l'organisation de service du fournisseur est de six mois.

En complément de la réglementation légale dans les CGV, vous trouverez dans ce document des délais de garantie différents. Ainsi, dans ces dispositions de garantie, nous assumons, à partir de la livraison de la chose, une garantie de:

5 ans pour

- Cadre latéral + croissillon pour fauteuils roulants **Küschall**
- Cadre latéral + croissillon pour **Action1 R**
- Cadre latéral + croissillon pour **Action2NG**
- Cadre latéral + croissillon pour **Action2NG** transit lite
- Cadre latéral + croissillon pour **Action3NG**
- Cadre latéral + croissillon pour **Action4NG**

4 ans pour

- Mousse des matelas Invacare Softform Premier

3 ans pour

- Invacare **Platinum 9**
- Invacare **Platinum mobile**
- Invacare **Perfecto2 V**
- Station Home Fill
- Corps des élévateurs de bain **Orca*** et **Kogia ****, batterie non comprise
- Commande manuel pour les élévateurs de bain **Orca** et **Kogia**

2 ans pour

- Fauteuils roulants électriques
- Mobiles électriques (Scooter)
- fauteuils roulants actifs
- fauteuils roulants manuels
- tous les autres produits d'oxygénothérapie sans batterie ni matériel d'usure
- Invacare Softform Excel & Invacare Softform Premier Maxiglide, Premier Visco & Premier, Softform Active 2 Rx, Invacare Invasoft Hybrid, Invacare Dacapo Ecogreen
- Coussin anti-escarres
- Invacare MatrX - systèmes pour le dos
- Adaptateur de puissance du et Platinum Mobile

- tous les autres produits pour le bain, la douche et les toilettes (à l'exception des élévateurs de bain)
- tous les chargeurs
- déambulateurs
- aide à la marche
- lève-personnes et verticalisateur
- les lits médicalisés

*Orca - la durée de garantie respective s'applique au corps du siège élévateur de baignoire ainsi qu'à l'élément de commande manuelle, batterie incluse ; pour les éléments de commande manuelle commandés comme pièces de rechange, la durée de garantie est de deux ans.

1 ans pour

- Batteries de nouveaux produits dans le domaine des fauteuils roulants électrique
- Batteries de nouveaux produits dans le domaine des scooters électriques
- Accumulateurs pour les concentrateurs d'oxygène et Platinum Mobile (à l'exception des consommables)
- Lits de tamis pour Platinum Mobile
- Housses de l'Invacare Softform Excel
- Sangles pour lève-patient
- Aides au positionnement

6 mois pour

- Pièces de rechange et d'échange
- Réparations effectuées par notre organisation de service.
- Articles du pool d'échange Alber (TP)
- Batteries des élévateurs de baignoire Kogia
- Accumulateurs pour Ocean E-VIP
- Accumulateurs pour lève-personnes
- Housses et ventouses de tous les élévateurs de bain
- Roues des rollators Soprano et Jazz
- Câbles de frein et roues pour P452E/3 Banjo
- Câbles de frein et roues pour Melody HP / EHB

Alber

Alber offre en principe une garantie de 24 mois sur tous les produits neufs.

La garantie est de 24 mois pour les batteries lithium-ion, de 12 mois pour les batteries plomb-gel et de 6 mois pour les batteries nickel-métal-hybride. Le bénéficiaire de cette garantie est exclusivement la personne qui a acheté le produit Alber.

Réglementation spéciale pour les appareils de démonstration:

1 an (nous accordons une garantie d'un an sur tous les articles de démonstration. Cependant, la personne qui achète doit prouver de son côté après six mois qu'un appareil de démonstration avait des défauts au moment de sa remise par la société Invacare AG).

En principe, sont exclus de toute garantie:

- 1.) les marchandises livrées qui n'ont pas été examinées immédiatement après réception et dont les défauts n'ont pas été signalés immédiatement et dans les délais après leur découverte.
- 2.) les prescriptions techniques et les consignes d'utilisation fixées par le fournisseur ou le fabricant n'ont pas été respectées,
- 3.) le numéro de série a été enlevé ou illisible;
- 4.) des modifications de quelque nature que ce soit ou des réparations ont été effectuées sur les marchandises livrées par des personnes non autorisées par le fournisseur, ou
- 5.) les marchandises livrées ont été traitées de manière non conforme.
- 6.) les pièces d'usure telles que les housses de siège et de dossier, les câbles de frein, les roues, les filtres, les tuyaux ou les consommables. Pour ces cas, les droits à réclamation pour défaut sont prescrits après 12 mois à compter de la date de livraison de la marchandise.